

Références :

- Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site : $\underline{www.services.eaufrance.fr}$

JUILLET 2024



TABLE DES MATIERES

	Édi	to		6
	PR	EAMI	BULE	7
	1	PRE	ESENTATION DU PERIMETRE DE LA PRESTATION	8
	2	OR	GANISATION DU SERVICE	8
2.1		Préa	mbule : Direction de Est Ensemble puis régie8	
2.2		Pers	pectives d'Amélioration et Développements Futurs9	
2.3		Orga	nigramme :9	
			10	
2.4		Les n	noyens organisationnels de réalisation des prestations11	
	3	CA	RACTERISTIQUES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	14
3.1		Туро	logie du réseau d'assainissement14	
3.2		Estin	nation de la population (IP119.0) et du nombre d'abonnés (IP314)17	
3.3		Volu	mes traités	
	4	AC'	FIVITES PRINCIPALES	18
4.1		Instr	uction des autorisations d'urbanisme et des nouveaux raccordements18	
	4.	1.1	Instruction des autorisations d'urbanisme	
	4.	1.2	Demandes de nouveau raccordement au réseau public	
	4.	1.3	Autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (D.202.0)20	
4.2		Cont	rôle de la conformité des installations d'assainissement (objectif "Baignade en Marne")21	
4.3		Entre	etien du réseau d'assainissement	
	4.	3.1	Opérations de curage programmées	
	4.	3.2	Opérations de curage non programmées	
	4.	3.3	Campagnes de pompage des avaloirs	
	4.	3.4	Volume des déchets évacués	
	4.	3.5	Dératisation	
4.4		Trava	aux réalisés27	
4.5		Astre	einte Assainissement H24 & 7J/7J28	
	5	TAI	RIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	28
5.1		Factı	ure d'assainissement type (D204.0)	
5.2		Parti	cipation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)29	
5.3		Autro	es recettes (redevance « industriels », « eaux claires », et passage de fibres optiques)29	
5.4		Rece	ttes d'Est Ensemble	
	6	INF	OCATEURS DE PERFORMANCE	31



6.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)31	
6.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ICGP (P.202.2B)31	
6.3	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)32	
6.4	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)32	
6.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
6.6	Taux de réclamations (P258.1)	
6.7	Mise en œuvre du diagnostic permanent34	
7	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
7.1	Etat de la dette du service36	
7.2 des ve	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0] et montant des abandons de créances ersements à un fonds de solidarité [P207.0]36	s ou
7.3	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)37	
7.4	Amortissements	
Annex	te 1: OUVRAGES DE STOCKAGE ET STATIONS DE POMPAGE te 2: FACTURE DE RÉFÉRENCE À 120 m³/an te 3: NOTICE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	. 40
LISTI	E DES TABLEAUX	
Table	au 1: Marchés en cours en 2023	. 12
	au 2: Répartition entre linéaires visitables et non visitables pour les réseaux du territoire	
	au 3: Evolution du nombre d'usagers et de la population sur Est ensemble	
	au 4: Evolution du volume traité	
	au 5: Autorisation d'urbanismeau 6 : Arrêtés des déversements d'eaux usées industrielles	
	au 7 : Arrêtés de déversement temporaire d'eaux claires	
	au 8 : Habitat diffus- Nombre de parcelles non conformes	
	au 9 : Habitat diffus - Répartition des parcelles Non-conformes par types	
	au 10 : Nombre de parcelles non conformes pour l'habitat collectif et les infrastructures publiques	
Table	au 11 : Répartition des parcelles non-conformes par type pour l'habitat collectif et les infrastructures publiques	. 22
Table	au 12: Opérations de curage programmées	. 23
Table	au 13 : Opérations de curage non programmées	. 23
	au 14 : Pompage des avaloirs	
	au 15 : Volume des déchets évacués	
	au 16 : Ratios de curage préventif et tonnage des déchets évacués par commune	
	au 17 : Etat de la dératisation	
	au 18 : Travaux réalisés en 2023	
	au 19: Montant PFAC	
	au 20: Evolution de la recette	
rabled	au 21 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	. 31



Tableau 22 : Liste des points noirs du réseau de collecte	32
Tableau 23 : Détail des Interventions - Rue de la République et Rue Simone de Beauvoir	33
Tableau 24 : Linéaire de canalisations renouvelées	34
Tableau 25 : Indicateurs de mise en œuvre du diagnostic permanent	35
Tableau 26: Bilan financier	36
Tableau 27 : Etat de la dette	36
Tableau 28 : Evolution de la dette	37
Tableau 29 : Evolution de l'amortissement	37
LISTES DES FIGURES	
Figure 1: Carte de l'acheminement et des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)	14
Figure 2: Plan des réseaux d'assainissement	16



Édito



PREAMBULE

Le Rapport Prix Qualité de Service (RPQS) est une obligation réglementaire définie à l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier ») et traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation a été renforcée par le **Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007** (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les **indicateurs de performance des services**.

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un document à destination du public, qui rend compte du prix et de la qualité du service d'assainissement rendu aux usagers pour l'année écoulée.

Il est consultable, après validation par le Conseil de Territoire, dans toutes les Mairies, dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial et sur le site internet d'Est Ensemble (www.est-ensemble.fr).

Ce document est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approuvé par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble.



1 PRESENTATION DU PERIMETRE DE LA PRESTATION

Est Ensemble est un Etablissement Public Territorial de la Métropole du Grand Paris qui regroupe 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

Les missions du service public d'assainissement territorial concernent principalement la collecte des eaux usées et des eaux pluviales urbaines se déversant dans les ouvrages d'assainissement, ainsi que le contrôle des raccordements.

Les autres composantes de l'assainissement sont assurées par :

- Le Département de la Seine-Saint-Denis (CD93) en charge du transport des eaux usées. Les 340 km de réseaux d'Est Ensemble se rejettent dans les 184 km de réseaux du CD93 qui sont maillés sur le territoire.
- Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) en charge du traitement des eaux usées dans ses stations d'épuration toutes hors territoire d'Est ensemble.

2 ORGANISATION DU SERVICE

2.1 Préambule : Direction de Est Ensemble puis régie

Les années 2020 à 2022 ont marqué un tournant significatif dans la gestion de l'eau sur notre territoire. En effet, les représentants d'Est Ensemble ont pris la décision stratégique de mettre fin, pour la compétence « Eau potable », à la gestion antérieure par un groupe privé via le SEDIF, auquel Est Ensemble et ses communes-membres étaient affilées. Cette initiative a conduit, en 2023, à la création d'une régie publique dédiée à la gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la régie publique, désignée sous le nom d'Eau publique par Est Ensemble et confirmé par le SIRET 92322818300011, s'engage à atteindre plusieurs objectifs clés :

- Offrir un service de proximités optimisé pour les habitants, usagers et abonnés.
- Mettre en place une tarification sociale et environnementale pour l'eau potable, ainsi qu'une redevance d'assainissement alignée sur les besoins en investissements.
- Assurer une gestion rigoureuse des investissements dans les infrastructures liées à l'eau potable et à l'assainissement.
- Garantir une distribution d'eau potable et une collecte des eaux usées pluviales de qualité.

La première grille tarifaire de l'eau potable a été approuvée lors du Conseil de territoire du 28 novembre 2023. Cette grille prévoit pour les particuliers un abonnement gratuit et une allocation de 10 premiers m³ gratuits, suivis d'un tarif progressif par tranche de consommation excédentaire. Les industries et les collectivités bénéficient également d'un abonnement gratuit mais ensuite un tarif unique du premier au dernier m³ consommé. Sa mise en application est prévue dès le 1 janvier 2024.



2.2 Perspectives d'Amélioration et Développements Futurs

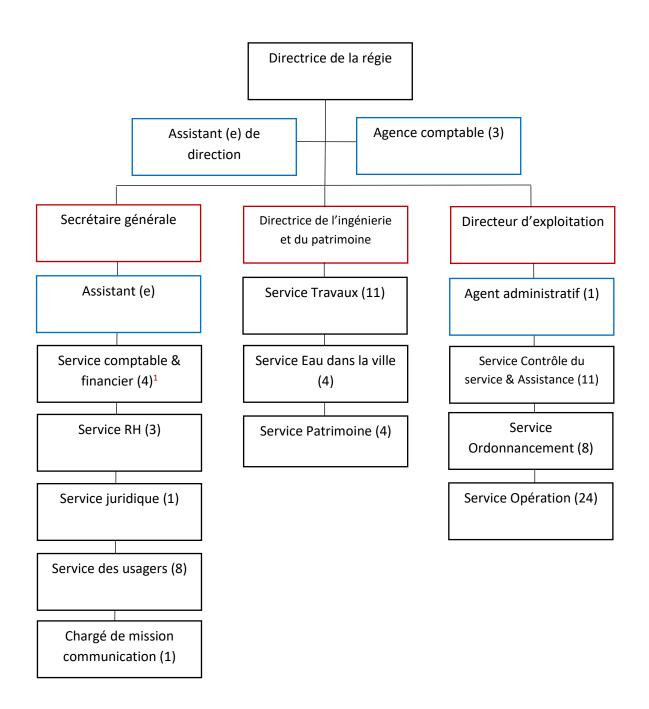
En matière d'assainissement, la consolidation de la compétence est une priorité, par exemple, le reporting des interventions en assainissement sera perfectionné, afin, notamment, de les relier à une exploitation préventive, permettant ainsi une gestion proactive des infrastructures et une réduction des risques d'incidents.

2.3 Organigramme:

La régie publique de l'eau et l'assainissement a élaboré un organigramme cible dans le but de structurer efficacement son organisation afin de répondre aux exigences spécifiques de la gestion directe de l'eau potable et de l'assainissement. Le processus de transfert du personnel qualifié a été planifié pour assurer une transition fluide et maintenir la continuité des services.

A compter du 31 octobre 2023, les agents du service public d'Est Ensemble ont intégré la nouvelle régie de l'eau et de l'assainissement selon l'organigramme établi, reflétant ainsi la nouvelle structure opérationnelle de la régie publique :





¹ Le chiffre représente le nombre total de postes au 31/10/2023



10

2.4 Les moyens organisationnels de réalisation des prestations

En 2023, le service a été géré en régie directe associée à des prestations réalisées via des marchés de prestations de service et de travaux.

Des équipes et moyens spécialisés intégrés à la direction de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble assurent notamment :

- Le curage des réseaux d'assainissement
- Les interventions d'urgence pendant les heures ouvrables
- L'astreinte 7j/7 et 24h24. Un agent d'exploitation est joignable en dehors des heures ouvrables via le numéro vert « infos assainissement 0 805 058 058 »
- Les contrôles de conformité chez les usagers au moyen d'équipes et de véhicules spécialisés.
 - La maîtrise d'œuvre de certaines opérations de travaux
 - La maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement,

La maîtrise d'œuvre des travaux est principalement assurée par des prestataires externes. Elle est assurée en interne pour les travaux urgents et pour des travaux programmés eu complexes. Les marchés de prestations de services ou de travaux utilisés en 2023 sont présentés dans le tableau en page suivante



Tableau 1: Marchés en cours en 2023

N° marché N° lots		Désignations	Entreprises	Durée avec reconduction	Reconduction
20EA017	Lot 1	Dératisation Desourisation ASST	Curage industriel de Gonesse	12/2020 - 12/2024	Reconductible 3 fois
20AE071		Entretien préventif, curatif, et les urgences sur le réseau d'assainissement territorial d'Est Ensemble, ainsi que les prestations pour l'investigation et le diagnostic des réseaux d'assainissement visitables et non visitables	Curage industriel de Gonesse EMU IDF (cotrai- tant)	01/2021 - 12/2024	Reconductible 3 fois
20EA086		Accord-cadre ENTRETIEN ECOLOGIQUE ET PETITS TRAVAUX D'ESPACES VERTS DES OU- VRAGES D'ASSAINISSEMENT		01/2021 - 12/2024	Reconductible 3 fois
21EA019	Lot 1	DIAGNOSTIC RX VISITABLES	Infraneo (sous-traitant cu- rage industriel de gonesse)	07/2021-06/2025	Reconductible 3 fois
	Lot 2	CONTROLE DES RX ASST	Idétec (indosuez)		
	Lot 1 TRX ENTRETIEN RX ASST - NORD BOBI/BOND/PANT		Parenge		
21EA033	Lot 2	TRX ENTRETIEN RX ASST-LOT CENTRE PSG/LILA/ROM/NLS	SNTPP (co-trai- tant Valentin)	11/2021-11/2025	Reconductible 3 fois
	Lot 3	TRX ENTRETIEN RX ASST - LOT SUD BAGN/MONT	Colas		
2154024	Lot 1	TRAVAUX D'ASS SUR RESEAU VISITABLE	Colas EHTP EIFFAGE ETFF SAT Urbaine de tra- vaux	11/2021 11/2025	
21EA034	Lot 2	TRAVAUX D'ASS NON VISI- TABLES ET EN DOMAINE PRIVE	Colas ETFF EIFFAGE SAT Valentin	11/2021-11/2025	Reconductible 3 fois



N° marché	N° lots	Désignations	Entreprises	Durée avec reconduction	Reconduction
21EA071	Lot 1 HABITAT DIFFUS (MAISON INDIVIDUELLE ET PETIT COLLECTIF)		BERIM Bureau d'études Envi- ronnement – Voirie Assainis- sement	10/2021-10/2023	
ZILAU/I	Lot 2	HABITAT COLLECTIF ET INFRAS- TRUCTURES PUBLIQUES - quar- tier Montreau	AVR INGENIE- RIE EGIS EAU ETUDES ET SY- NERGIES IGNIUM	10/2021-10/2023	Non reconductible
22EA008	I IGNY PANTIN PREST-GERVAIS T		DEGOUY COOR- DINATION SPS	05/2022 -04/2025	Reconductible 3 fois
23EA053		ETUDE HYDROLOGIQUE SUR POTENTIEL VALORISATION EAUX DE SOURCE PLATEAU DE ROMAINVILLE : application à la promenade des hauteurs	CEREMA	06/2023-12/2023	Non reconductible
23.AO.RPEA.05		Missions d'étude géotech- niques et de diagnostic des sols	Multi attributaires (deux): - BUREAU SOL CONSULTANTS - le groupement d'entreprises SEMOFI (mandataire) / GEOSOND (cotraitant),	12/2023 - 12/2024	Reconductible 5 fois
	Lot 1	Prestations topographiques et foncières	GEOSAT		
23.AO.RPEA.06	Lot 2	Investigations complémen- taires (marquage piquetage, par exemple)	Groupement d'entreprises: ATGT TOPO3D (mandataire) ATGT GEO- METRE EXPERT (cotraitant) CAE (cotraitant),	09/2023-12/2024	Reconductible 5 fois



3 CARACTERISTIQUES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

3.1 Typologie du réseau d'assainissement

Le réseau géré par Est Ensemble comprend :

- Un ensemble de canalisations et de collecteurs de type unitaire en majorité (91%) : les effluents collectés par ce réseau sont mélangés « Eaux usées et eaux pluviales » et sont acheminés vers les collecteurs de transport du Département de la Seine-Saint-Denis pour être traités par les stations d'épuration du SIAAP :
 - À celle de Seine aval (Achères), pour la plus grande partie nord du territoire ;
 - Alternativement (en fonction des flux émis) dans celles de Seine Grésillons, Seine aval et Seine centre (Colombes), pour la partie centrale d'Est Ensemble ;
- Un réseau de type séparatif sur la partie Sud-Est de Montreuil (eaux usées et eaux pluviales sont collectées dans deux tuyaux différents): les effluents collectés par ce réseau sont traités à la station d'épuration Seine amont (à Valenton) du SIAAP. Quelques zones récemment aménagées à l'amont des réseaux unitaires sont également desservies par un réseau séparatif. Cela représente 9 % du patrimoine.

La carte ci-après représente l'acheminement et les différentes Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées :

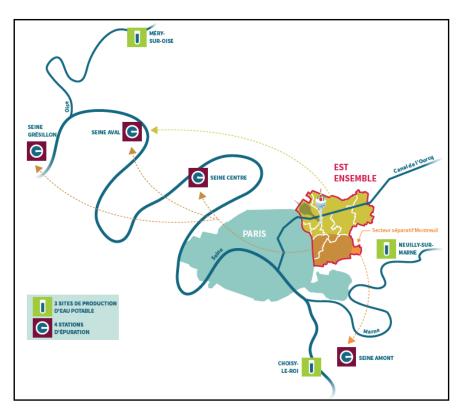


Figure 1: Carte de l'acheminement et des Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU)

La longueur des réseaux publics est donnée par le tableau **Erreur! Source du renvoi introuvable.**. Le linéaire du réseau non visitable est de 310 km tandis que celui du réseau visitable est évalué à 32 km. Le réseau visitable représente 10% du linéaire territorial total.



Tableau 2: Répartition entre linéaires visitables et non visitables pour les réseaux du territoire

Commune	Réseau non visitable (km)			Réseau visitable (km)	Total (km)
Commune	UN	EU	EP	UN	TOLAI (KIII)
BAGNOLET	22,1	0,2	0,4	1,2	23,9
BOBIGNY	53,4	1,2	1,7	1,3	57,6
BONDY	47,0	2,1	3,0	2,2	54,3
LE PRE SAINT GERVAIS	3,7	0,2	0,3	1,3	5,5
LES LILAS	11,5	0,1	0,3	0,1	12,0
MONTREUIL	68,6	6,5	5,5	11,6	92,2
NOISY-LE-SEC	35,5	1,8	4,3	1,7	43,3
PANTIN	13,7	0,5	0,6	12,0	26,8
ROMAINVILLE	25,0	0,0	1,0	0,4	26,4
Total (km)	280,5	12,6	17,1	31,8	342

Globalement le réseau principal représente ainsi près de **340 km de canalisations**. Plusieurs bassins de stockage des eaux pluviales enterrés ou en techniques alternatives (à ciel ouvert, intégrés dans l'espace public et les aménagements urbains) sont également présents pour réduire les risques d'inondation lors d'événement pluvieux.

Des ouvrages annexes complètent cet ensemble : les ouvrages d'engouffrement sur voiries, les branchements, les regards d'accès au réseau ainsi que les ouvrages de stockage et stations de pompages. (Annexe 1)

L'ensemble du Territoire d'Est Ensemble se trouve en zone urbaine et est desservi par un système d'assainissement collectif :

100% de la population de la zone collectée est raccordable, conformément au zonage d'assainissement adopté le 2 février 2020, qui classe l'ensemble du territoire en zone d'assainissement collectif.

Le taux de raccordement est très proche de 100 %.



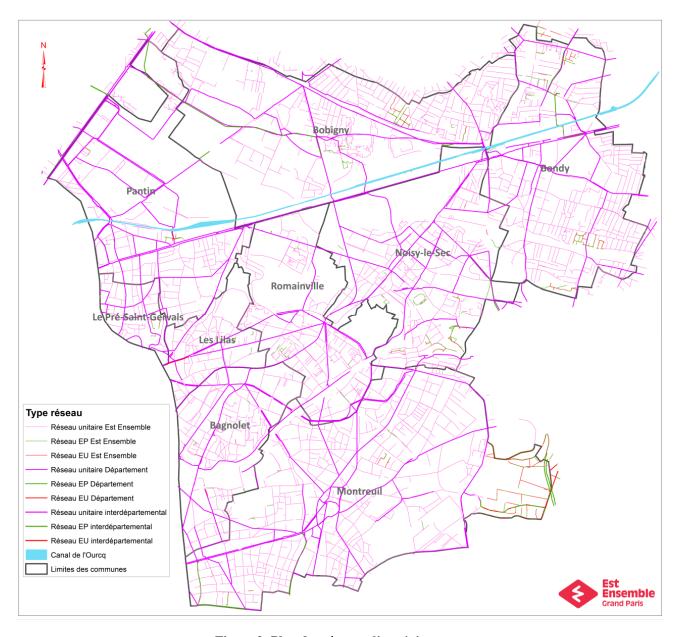


Figure 2: Plan des réseaux d'assainissement



3.2 Estimation de la population (IP119.0) et du nombre d'abonnés (IP314)

L'estimation de la population ainsi que du nombre d'abonnés est basée sur le Rapport Annuel 2023 du service d'eau potable. Le tableau ci-dessous présente les variations de la population et du nombre d'abonnés entre 2022 et 2023 pour les 9 communes :

Tableau 3: Evolution du nombre d'usagers et de la population sur Est ensemble

Commune	Population 2022	Population 2023	Evolution de la population 2023 vs 2022	Nombre d'abonnés 2022	Nombre d'abonnés 2023	Variation nombre abonnés 2023 vs 2022
BAGNOLET	38571	39493	2,39%	3181	3181	0,00%
BOBIGNY	55066	55191	0,23%	5137	5257	2,34%
BONDY	53509	53067	-0,83%	7908	8045	1,73%
LE PRE SAINT GERVAIS	17342	16913	-2,47%	1039	1049	0,96%
LES LILAS	23396	23589	0,82%	1889	1931	2,22%
MONTREUIL	111954	112027	0,07%	11913	11975	0,52%
NOISY LE SEC	45156	46229	2,38%	5190	5265	1,45%
PANTIN	60597	60959	0,60%	3378	3395	0,50%
ROMAINVILLE	31554	33343	5,67%	3550	3582	0,90%
TOTAL (t)	437 145	440 811	0,84%	43 185	43 680	1,15%

Entre 2022 et 2023, la **population totale a augmenté de 0,84%**, passant de 437 145 à 440 811 habitants. Parallèlement, **le nombre total d'abonnés a connu une hausse de 1,15%** passant de 43 185 à 43 680 abonnés.

Par exemple, Romainville a enregistré la plus forte augmentation de population (5,67%) et a également vu une augmentation du nombre d'abonnés (0,90%) ce qui suggère que l'afflux de nouveaux résidents a contribué à l'augmentation des usagers. A l'inverse, certaines communes comme Bagnolet, malgré une croissance notable de la population (2,39%), n'ont pas vu de changement dans le nombre d'abonnés.

L'habitat collectif nouvellement créé accueillant des habitants nouveaux explique que le nombre d'abonnés (bailleur ou syndic) suive la tendance de l'évolution de la population mais pas dans la même amplitude.

3.3 Volumes traités

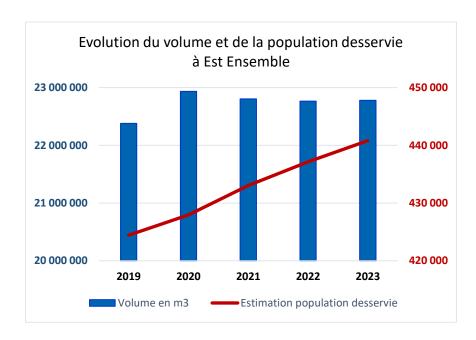
Le volume traité correspond théoriquement au volume d'eau potable consommé car le territoire est à 100% en assainissement collectif.

En 2023, le volume traité est de 22 780 634 m³, soit une augmentation de 0,07% par rapport à 2022. Les communes de Romainville, Pantin, Noisy-le-Sec, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais enregistrent une augmentation du volume traité tandis que les autres communes enregistrent une baisse.



Tableau 4: Evolution du volume traité

Commune	Volume (m³) 2022	Volume (m³) 2023	Variation 2022 vs 2023
BAGNOLET	2 203 631	2 160 341	-1,96%
BOBIGNY	3 082 184	2 947 642	-4,37%
BONDY	2 617 422	2 617 031	-0,01%
LE PRE SAINT GERVAIS	784 814	784 923	0,01%
LES LILAS	1 114 048	1 128 869	1,33%
MONTREUIL	5 793 134	5 667 193	-2,17%
NOISY LE SEC	2 158 798	2 232 469	3,41%
PANTIN	3 443 552	3 563 740	3,49%
ROMAINVILLE	1 568 099	1 678 426	7,04%
TOTAL	22 765 682	22 780 634	0,07%



4 ACTIVITES PRINCIPALES

4.1 Instruction des autorisations d'urbanisme et des nouveaux raccordements

4.1.1 Instruction des autorisations d'urbanisme

L'avis de l'établissement public est sollicité par les neuf villes lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables, etc.) sur le volet assainissement. Le service dispose d'un mois à partir de la réception du dossier pour émettre un avis.

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de dossiers instruits par le service.



Tableau 5: Autorisation d'urbanisme

Communes	Demandes 2023	Avis émis 2023	Avis émis 2022	Variation d'avis émis 2023 vs 2022
BAGNOLET	42	35	53 (dont 1 avis défavorable)	-35%
BOBIGNY	70	44 (dont 4 avis dé- favorables)	64 (dont 2 avis défavorables)	-41%
BONDY	29	26 (dont 1 avis dé- favorable)	28 (dont 2 avis défavorables)	-7%
LES LILAS	26	24	27 (dont 1 vais défavorable)	-20%
MONTREUIL	87	78 (dont 3 avis dé- favorables)	140 (dont 13 avis défavorables)	-44%
NOISY LE SEC	139	110 (dont 1 avis défavorable)	94 (dont 1 avis défavorables)	11%
PANTIN	65	58 (dont 2 avis dé- favorables)	68 (dont 4 avis défavorables)	-25%
LE PRE SAINT GERVAIS	9	7	15	-56%
ROMAINVILLE	36	34 (dont 2 avis dé- favorables)	37 (dont 1 avis défavorable)	-19%
TOTAL	503	416 (dont 11 avis défavorables)	526 (dont 25 avis défavorables)	-26%

4.1.2 Demandes de nouveau raccordement au réseau public

Les demandes de nouveaux raccordements sont formalisées par les pétitionnaires à l'issue de la délivrance d'arrêtés des permis de construire par les maires des communes concernées. En 2023, **88 nouvelles demandes de raccordement et de déversement** au réseau d'assainissement sont parvenues à Est Ensemble (en 2022 : 109 / en 2021 : 103). Elles ont donné lieu à l'émission de **25 autorisations de travaux et de 60 autorisations de déversement.**

Par ailleurs, Est Ensemble propose la prise en charge technique de la réalisation de travaux de raccordement sous le domaine public pour des tiers. En 2023, il y a eu 27 demandes de devis et 12 devis acceptés.

L'écart entre le nombre de demandes de raccordement et de déversement reçues et le nombre d'autorisations de branchement émises et de devis acceptés représente les demandes de déversement sans nouveau branchement (réutilisation d'un branchement existant, branchements temporaires) et les dossiers transmis par erreur à Est Ensemble (notamment pour des raccordements sur le réseau d'assainissement départemental). Cet écart illustre également des demandes faites très en amont (lors de l'obtention de l'arrêté de permis de construire notamment) qui ne nécessitent pas les travaux de création de branchement dans l'année.



4.1.3 Autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques (D.202.0)

En 2023, **19** arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques étaient actifs. Ces derniers ont été signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique, répartis comme suit :

- 11 arrêtés pour des déversements d'eaux usées industrielles.
- 8 arrêtés pour des déversements temporaires d'eaux claires.

Tableau 6 : Arrêtés des déversements d'eaux usées industrielles

Nom de	Description du	Ville	Activité	Date de	Date de fin
l'entreprise	raccordement			début	
MODERN CHROME	1 raccordement sur le collecteur unitaire : passage Ponsard	Les Lilas	Traitement de surface	26/07/2018	26/07/2023
EST ENSEMBLE / VEOLIA	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue du château	Les Lilas	Réservoir d'eau	22/01/2021	22/01/2026
Thomas et Fils	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue Diderot	Montreuil	Traitement de surface	25/05/2021	25/05/2026
MAJ ELIS	1 raccordement sur le collecteur unitaire : Chemin latéral	Pantin	Blanchisserie	20/01/2022	20/01/2027
HERMES SELLIER	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue Auger	Pantin	Rabattement de nappe	18/10/2022	18/10/2027
MICRONOR DECORATION	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue du Moulin à Vent	Montreuil	Traitement de surface	18/10/2022	18/10/2027
SIPPEREC / IDEX ENERGIE	1 raccordement sur le collecteur unitaire : Avenue Youri Gagarine	Bobigny	Chaufferie Urbaine	18/10/2022	18/10/2027
TEINTURERIE JBD GABRIEL	1 raccordement sur le collecteur unitaire : rue des Pommiers	Pantin	Teinturerie	30/11/2022	30/11/2027
SNCF	1 raccordement sur le collecteur unitaire : Chemin des Vignes à Bobigny	Pantin	Centre technique	02/12/2022	01/01/2027
Hôpital Avicenne	5 points raccordements sur des collecteurs unitaires : 3 sur la rue Marcel Cachin et 2 sur la rue Romain Rolland	Bobigny	Centre hospitalier	15/12/2022	15/12/2032
BIF	1 raccordement Chemin Latéral	Romainville	Atelier de boucherie	29/03/2023	29/03/2033
SDCB	2 raccordement avenue des Roses	Bagnolet	Chaufferie urbaine	17/03/2023	17/03/2028



Tableau 7 : Arrêtés de déversement temporaire d'eaux claires

Nom de l'entreprise	Description du raccordement	Ville	Activité	Date de début	Date de fin
Hermes Selier	1 raccordement rue Auger	Pantin	-	18/10/2022	18/10/2027
Unigeo	1 raccordement avenue du Colonel Fabien	Les Lilas	Forages de puits géothermiques	15/05/2023	15/10/2023
TRADI-ART Construction	1 raccordement avenue du Marechal Delattre de Tassigny	Bondy	Rabattement de nappe	15/02/2023	15/02/2024
COTRASOL	1 raccordement rue Auger	Pantin	Entretien de puits de pompage Hermes	19/01/2023	18/04/2023
SCCV Villa Alexis Lepere	1 raccordement rue Alexis Lepère	Montreuil	Rabattement de nappe	06/10/2021	31/01/2023
SARPI REMEDIATION France	1 raccordement rue Pierre de Montreuil	Montreuil	Rabattement de nappe	13/02/2023	13/02/2024
VILLE DE PANTIN	1 raccordement rue Gabrielle Josserand	Pantin	Rabattement de nappe	20/01/2022	20/12/2023
SOLETANCHE BACHY France	1 raccordement rue de la Liberté	Bondy	Eaux de chantier	24/10/2022	24/03/2023

4.2 Contrôle de la conformité des installations d'assainissement (objectif "Baignade en Marne")

Dans le cadre de l'objectif "Baignade en Marne" évoqué plus haut, en parallèle des travaux sur les réseaux publics, des mises en conformité doivent être réalisées sur les installations privatives d'assainissement. Ainsi été lancée en 2023 une campagne d'enquêtes de conformité des parcelles privées, afin de vérifier la bonne séparation des eaux et de proposer des travaux de mise en conformité pour les parcelles non conformes.



Concernant l'**habitat diffus** (maisons individuelles et petits collectifs), **272 enquêtes** (sur les 395 parcelles répertoriées) ont été réalisées, soit 68,9%.

123 habitations n'ont pas pu être contrôlées, les riverains concernés n'ayant pas répondu aux demandes de prise de rendez-vous, et ce malgré plusieurs relances effectuées.

Tableau 8 : Habitat diffus- Nombre de parcelles non conformes

	Conforme	Non conforme
Nombre d'enquête	113	159
% par rapport au nombre d'enquêtes réalisées	41%	59%

Tableau 9 : Habitat diffus - Répartition des parcelles Non-conformes par types

	Priorité 1 : EU dans EP	Priorité 2 : EP dans EU
Nombre d'enquête	26	133
% par rapport au nombre d'enquêtes réalisées	10%	48%

Concernant l'habitat collectif et les infrastructures publiques, 216 enquêtes (sur les 219 parcelles répertoriées) ont été réalisées, soit 98,6%.

Tableau 10 : Nombre de parcelles non conformes pour l'habitat collectif et les infrastructures publiques

	Conforme	Non conforme
Nombre d'enquête	108	108
% par rapport au nombre d'enquêtes réalisées	50%	50%

Tableau 11 : Répartition des parcelles non-conformes par type pour l'habitat collectif et les infrastructures publiques

	Priorité 1 : EU dans EP	Priorité 2 : EP dans EU
Nombre d'enquête	74	34
% par rapport au nombre d'enquêtes réalisées	34%	16%

L'OPH de Montreuil, qui représente la plus grande part de l'habitat collectif, a été mise en relation avec l'AESN pour l'élaboration d'un programme de mise en conformité des réseaux d'assainissement privés.



4.3 Entretien du réseau d'assainissement

On distingue deux types d'interventions :

- Des opérations de curage programmées :
- Des opérations de curage curatives ou d'urgence.

4.3.1 Opérations de curage programmées

Le programme de curage préventif est réalisé sur la base des levées de taux d'encrassement. Dès lors que le taux relevé est supérieur à 20%, le collecteur est curé.

Ci-dessous le linéaire de curage programmé réalisé.

Tableau 12: Opérations de curage programmées

Commune	Eaux pluviales (ml)	Eaux usées (ml)	Unitaire (ml)	Total (ml)
BAGNOLET	0	0	1 053	1 053
BOBIGNY	0	0	662	662
BONDY	15	0	1 482	1 497
LE PRE SAINT GERVAIS	0	0	0	0
LES LILAS	0	0	0	0
MONTREUIL	0	620	2 248	2 868
NOISY LE SEC	0	0	1 367	1 367
PANTIN	140	100	480	720
ROMAINVILLE	600	0	0	600
TOTAL	755	720	7 292	8 767

4.3.2 Opérations de curage non programmées

Les interventions non programmées menées dans chaque commune sont répertoriées dans le tableau ci-après.

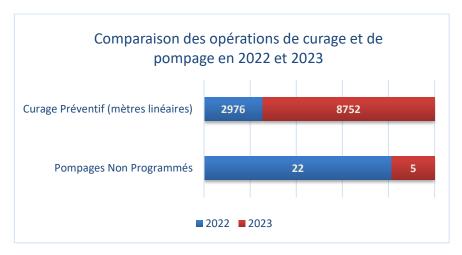
Tableau 13 : Opérations de curage non programmées

Commune	Curage	Dégorgement	Pompage	Total
BAGNOLET	1	2	0	3
BOBIGNY	0	9	1	10
BONDY	0	5	1	6
LE PRE SAINT GERVAIS	0	0	0	0
LES LILAS	0	0	0	0
MONTREUIL	1	6	0	7
NOISY LE SEC	0	5	3	8
PANTIN	0	2	0	2
ROMAINVILLE	0	2	0	2
TOTAL	2	31	5	38



Les interventions de curage non programmées ont diminué de 45,7 % par rapport à l'année 2022, principalement en raison de la réduction du nombre de pompages, qui est passé de 22 en 2022 à 5 en 2023.

Dans le même temps, le nombre de curage en préventif à augmenter : En 2022, 2 976 mètres linéaires de curage préventif ont été réalisés, tandis qu'en 2023, ce chiffre a atteint 8 752 mètres linéaires.



L'augmentation significative des opérations de curage préventif semble avoir contribué à la réduction des interventions non programmées. En nettoyant régulièrement les canalisations, le curage préventif permet de prévenir les obstructions et les problèmes nécessitant des interventions d'urgence. Ainsi, l'intensification des opérations de curage préventif a permis d'anticiper et de résoudre les problèmes avant qu'ils ne deviennent critiques, réduisant ainsi le besoin de pompages non programmés.

4.3.3 Campagnes de pompage des avaloirs

La campagne de pompage des avaloirs a eu lieu de février à novembre 2023 et vise à l'exhaustivité. Réalisée par un prestataire sur l'ensemble du territoire d'Est Ensemble, elle est détaillée par commune dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14: Pompage des avaloirs

Commune	Réalisé	Non accessible	Total des avaloirs
BAGNOLET	551	6	557
BOBIGNY	1091	40	1131
BONDY	1249	32	1281
LE PRE SAINT GERVAIS	103	9	112
LES LILAS	180	3	183
MONTREUIL	2423	30	2453
NOISY LE SEC	702	39	741
PANTIN	838	160	998
ROMAINVILLE	816	63	879
TOTAL (km)	7 953	382	8 335



4.3.4 Volume des déchets évacués

La quantité des sous-produits (déchets) évacués est représentée dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Volume des déchets évacués

Commune	Boues	Hydrocarbures	Sables	Total (t)
BAGNOLET	9,3	0	5,9	15,2
BOBIGNY	98,6	25,3	33,1	157,0
BONDY	54,0	0	32,8	86,8
LE PRE SAINT GERVAIS	10,2	0	0	10,2
LES LILAS	10,1	0	4,6	14,7
MONTREUIL	135,8	0	32,8	168,6
NOISY LE SEC	22,9	0	24,1	47,0
PANTIN	23,5	0	39,3	62,8
ROMAINVILLE	43,2	0	7,2	50,4
TOTAL (t)	407,6	25,3	179,8	612,7

Le tableau ci-dessous présente le ratio entre le tonnage des déchets évacués et le curage préventif en mètres linéaires :

Tableau 16 : Ratios de curage préventif et tonnage des déchets évacués par commune

Commune	Total (t)	Total (ml)	Ratio t/ml
BAGNOLET	15,2	1053	0,01
BOBIGNY	157	662	0,24
BONDY	86,8	1497	0,06
LE PRE SAINT GERVAIS	10,2	0	-
LES LILAS	14,7	0	-
MONTREUIL	168,6	2868	0,06
NOISY LE SEC	47	1367	0,03
PANTIN	62,8	720	0,09
ROMAINVILLE	50,4	600	0,08
TOTAL	612,7	8 767	0,07

Le ratio de curage préventif, exprimé en tonnes par mètre linéaire (t/ml), révèle des différences notables entre les communes en termes de gestion et d'intensité des opérations de curage. Un ratio élevé indique une concentration importante de déchets évacués par unité de longueur du réseau, suggérant une accumulation substantielle de débris dans ces segments. Bobigny, par exemple, présente le ratio le plus élevé (0,2372 t/ml), ce qui indique des besoins accrus en interventions de curage pour maintenir le réseau en bon état de fonctionnement.



À l'opposé, des communes comme Montreuil, malgré un volume total élevé de déchets évacués, affichent un ratio beaucoup plus bas (0,0588 t/ml), reflétant une distribution plus uniforme des déchets sur une plus grande longueur de réseau. Cette situation peut indiquer une gestion plus efficace et régulière des opérations de curage, limitant l'accumulation de débris.

4.3.5 Dératisation

Dans le cadre de sa compétence assainissement, la régie assure en coordination avec les villes, la dératisation des réseaux d'assainissement communautaires depuis 2013.

Le retour d'expérience des années précédentes a permis à Est Ensemble d'optimiser la dératisation des réseaux d'assainissement. Cette optimisation a commencé en 2020 par la mise en place d'une campagne préventive chimique (classique) qui concerne tous les regards des grands axes avec un traitement des regards aux intersections des axes secondaires et s'est poursuivie en 2023.

De plus, la régie réalise des traitements curatifs en fonction des besoins exprimés par les villes et particuliers.

■ Bilan dératisation « classique » 2023

Le pourcentage d'infestation des réseaux d'assainissement par les rongeurs est défini par ville. Il correspond au rapport entre le nombre de regards traités avec biocide et le nombre de regards traités avec placebo.

Tableau 17 : Etat de la dératisation

SYNTHESE EST ENSEMBLE							
Communes	Nombre de regards testés (placebo)	Nombre de regards traités (biocide)	Pourcentage d'infestation				
BAGNOLET	75	406	18%				
BOBIGNY	696	1 640	42%				
BONDY	796	1 412	56%				
LE PRE SAINT GERVAIS	103	388	27%				
LES LILAS	128	270	47%				
MONTREUIL	573	1 899	30%				
NOISY-LE-SEC	297	964	31%				
PANTIN	233	806	29%				
ROMAINVILLE	246	737	33%				
TOTAL	3 147	8 522	37%				



4.4 Travaux réalisés

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement approuvé par le Conseil de territoire le 02 juillet 2019, l'établissement public effectue des travaux de mise en conformité et de réhabilitation des réseaux d'assainissement territoriaux. Ces travaux font pour la plupart l'objet de financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Indépendamment des travaux programmés dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, d'autres travaux ont été réalisés au cours de l'année 2023 sur les réseaux d'assainissement :

- Réhabilitations étant apparues nécessaires à court terme, soit faisant suite à des désordres survenus en cours d'année (ou courant 2023), soit faisant suite à des inspections de routine ayant révélé un mauvais état des réseaux.
- Réhabilitations réalisées en coordination avec un projet extérieur de voirie ou d'aménagement (réhabilitations jugées préférables avant les travaux extérieurs, pour ne pas avoir à intervenir dans les années suivant ces travaux).

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 et des épreuves de natation en eaux vives prévues dans la Seine, des travaux de mise en conformité des réseaux séparatifs eaux usées et eaux pluviales de la commune de Montreuil sont prévus pour préserver la qualité des milieux naturels. Les travaux ont débuté en 2022 et doivent s'achever au plus tard à l'été 2024. L'ensemble de ce projet fait l'objet d'une subvention de l'AESN. Est Ensemble a provisionné 22 M d'€ TTC pour l'ensemble de cette opération.



Tableau 18: Travaux réalisés en 2023

Ville	Lieu	Туре	Branch. (U)	Avaloirs (U)	Réseau (ml)	Réhabilitation par Tranchée (ml)	Réhabilitation par Gainage (ml)	Coût des Travaux (€ TTC)
Bobigny	Rue du Pré Souverain	SDA	5		80	20	60	63 000 €
Montreuil	av. Gabriel Péri	SDA	20		190	105	85	586 000 €
Pantin / Pré St Gervais	Rues Charles Nodier et Stalingrad	SDA	43					446 000 €
Montreuil	Rue Pierre Brossolette	Baignade	23	6	905	460	445	1 595 000 €
Montreuil	Rue Ch. Delavacquerie	Baignade	2	3	315	195	120	354 000 €
Montreuil	Rue des Ruines	Baignade	44		495	230	265	85 000 €
Montreuil	Rue de la Tranchée	Baignade	46	2	385	385		644 000 €
Bagnolet	Rue Raoul Berton	Autres			50	15	35	40 000 €
Bobigny	Rue de l' Etoile	Autres	17		150	150		660 000 €
Bondy	Villa du Bréchet	Autres	1		50	50		101 000 €
Lilas	Rue Jean Poulmarch	Autres			75		75	21 000 €
Montreuil	Rue des Roches (bassin "Brûlefer")	Autres			120	120		1 314 000 €
Pantin	Rue Lucienne Gérain	Autres			20	20		392 000 €
Pantin	Rue des Pommiers	Autres			32	32		65 000 €
	TOTAL	-	201	11	2 867	1 782	1 085	6 366 000 €

4.5 Astreinte Assainissement H24 & 7J/7J

L'astreinte assainissement repose sur une équipe de techniciens et d'agents techniques qui analysent le niveau d'urgence et le besoin d'intervention en cas d'appel sur le portable d'astreinte communiqué sur le serveur vocal « infos assainissement » et auprès des services publics du territoire (0 805 058 058).

Selon les situations, un prestataire de service avec des moyens de désobstruction ou de signalisation et de mise en place de dispositifs de sécurité peut être mobilisé.

En 2023, l'astreinte assainissement a reçu 169 appels, 44 en heures normales d'ouverture et 125 les soirs et les week-ends, contre 275 appels en 2022. Ces interventions concernent majoritairement des dégorgements de branchement et/ou de réseaux.

5 TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

5.1 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les usagers paient trois redevances pour leur assainissement :

 Celle d'Est Ensemble pour la collecte, au taux de 0.45 €/m3. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce taux n'a pas évolué



- Celle du Département (CD93) pour le transport, au taux de 0,615 €/m3
- Celle du SIAAP (Syndicat Interdépartemental de l'Assainissement de l'agglomération Parisienne) pour le traitement des effluents, au taux de 1.387 €/m3

La principale recette pour l'assainissement territorial provient de la redevance assainissement d'Est Ensemble, elle est calculée selon la formule suivante :

Recette = Redevance × Volume d'eau estimé consommé

La redevance correspond au tarif appliqué par mètre cube d'eau utilisé, tandis que le volume d'eau estimé consommé représente la quantité totale d'eau utilisée par les usagers sur une période donnée. En multipliant ces deux valeurs, on obtient le montant total de la recette générée. Ce calcul est essentiel pour évaluer les revenus des services d'assainissement en fonction de la consommation d'eau et du taux en vigueur.

5.2 Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées peuvent être astreints au paiement d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Celles-ci visent à financer le service public d'assainissement et tiennent compte de l'économie réalisée par les propriétaires d'immeubles qui évitent ainsi l'installation d'un système d'évacuation ou d'épuration individuel réglementaire.

 Année
 Nombre de dossiers
 Montant PRE et PFAC émises

 2023
 46
 718 500 €

 2022
 90
 1 301 500 €

 2021
 41
 845 000 €

Tableau 19: Montant PFAC

L'évolution perceptible entre les années est directement liée à la dynamique urbaine et à la nature des opérations concernées (habitat individuel, opérations de logements ou tertiaires importantes). Elle peut également être influencée par des décalages de facturation.

5.3 Autres recettes (redevance « industriels », « eaux claires », et passage de fibres optiques)

La réglementation en vigueur permet en effet d'appliquer aux rejets autres que domestiques (ou rejets dit industriels) un coefficient de correction à la redevance d'assainissement, et ce afin de prendre en compte le surcoût pour le service d'assainissement de ces rejets.

Le coefficient de correction a été fixé à 1,05 et s'applique sur le taux normal de la redevance communautaire aux établissements bénéficiant d'un arrêté de déversement au réseau établi dans le cadre de l'article L1331-10 du Code de la Santé publique. Les établissements ayant des



rejets d'eaux usées domestiques ou assimilés domestiques ne sont pas concernés par cette majoration de la redevance.

Les eaux claires sont les eaux ayant pour origine le captage de sources et le drainage de la nappe phréatique (en particulier lors de rabattement de nappes pour la réalisation de travaux de construction dans le sous-sol).

Ces rejets dans le réseau d'assainissement, assimilés réglementairement à des rejets autres que domestiques, ne faisaient jusqu'alors pas l'objet d'une redevance d'assainissement communautaire.

Les dispositions de la délibération prévoient qu'ils soient soumis à la redevance d'assainissement sur la base du taux normal.

5.4 Recettes d'Est Ensemble

Le service public d'assainissement a reçu une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normande dans le cadre des travaux réalisés dans la zone séparative en vue de la baignade en Marne notamment pour les Jeux Olympiques et Para-olympiques de 2024.

Tableau 20: Evolution de la recette

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €
Recettes fonctionnement Redevance d'assainissement collectif	9 817 914,79	11 767 423,94
Autres recettes de gestion de services (fonctionnement)	612 042,21	1 125 083,63
Recettes investissement Subventions	6 031 991,00	
Recettes investissement emprunts et dettes assimilées	10 000 000,00	
Autre recette de fonctionnement : produits exceptionnels	59 510	0



6 INDICATEURS DE PERFORMANCE

6.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'usagers desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminés à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'exercice 2023 comme pour celui de 2022, le taux de desserte est de 100 %.

6.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ICGP (P.202.2B)

Cet indicateur évalue :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- Et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif

Tableau 21 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Variable	Max	EE
VP.250 Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau.	10	10
VP.251 Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	5
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, du linéaire de la canalisation. VP.254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux.	10	10
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.	5	4
VP.255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose.	15	11
VP.256 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie.	10	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes.	10	6
VP.258 existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	5
VP.259 Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	0
VP.260 L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux.	10	2
VP.261 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	10	0
VP.262 Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10
TOTAL	115	73

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est évalué à 73 en 2023 contre 70 en 2022.



6.3 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, du fait de l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution).

Pour l'exercice de 2023, 2 demandes d'indemnisation (VP.023) ont été déposées en vue d'un dédommagement (2 en 2022) avec un taux de débordement des effluents sur les réseaux d'eaux usées est de 0,026 pour 1000 habitant versus 0,004 en 2022 et 0,035 en 2021.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées n'est pas applicable dans le cas d'Est Ensemble, sachant que tous les réseaux territoriaux se déversent dans les réseaux de transport départementaux.

6.4 Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Est un point noir « tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.) ».

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et - si l'intervention est rendue nécessaire par un défaut situé sur le réseau public - dans les parties privatives des usagers. Les interventions relatives à la gestion des eaux pluviales ne sont pas comptabilisées dans le calcul de cet indicateur, qui ne concerne que l'assainissement.

Compte tenu des outils de suivi actuels, l'évaluation des points noirs reste sommaire. À ce stade, la méthodologie de recensement manuelle utilisée est réitérée pour 2023. **11 points noirs** ont ainsi été recensés en 2023. Ce nombre reste stable par rapport aux années précédentes.

Commune	Adresse	Nombre d'interventions
BAGNOLET	Rue Jeanne Hornet	2
	Rue de la République	8
BOBIGNY	Rue Paul Eluard	2
	Rue Henri Nozières	3
BONDY	Rue du Sergent Babillot	3
MONTRELIII	Rue de Villiers	3
	Rue de Valmy	2
MONTREUIL	Rue Emile Beaufils	2
	Rue Pépin	2
NOISY LE SEC	Rue Simone de Beauvoir	9
PANTIN	Rue Kléber	2

Tableau 22 : Liste des points noirs du réseau de collecte

Comme l'indique le tableau, deux rues se distinguent par un nombre élevé d'interventions comparativement aux autres. Il s'agit de la rue de la République à Bobigny et de la rue Simone de Beauvoir à Noisy-le-Sec. Le tableau ci-après détaille les interventions effectuées dans ces deux rues :



Tableau 23 : Détail des Interventions - Rue de la République et Rue Simone de Beauvoir

Commune	Adresse	Mois	Nombre d'interventions
	Rue de la République	Juillet	2
PODICNY		Aout	1
BOBIGNY		Octobre	3
		Novembre	2
NOISY LE SEC	Rue Simone de Beauvoir	Septembre	2
		Octobre	2
		Novembre	1
		Décembre	4

Pour la rue de la République à Bobigny, un poste de relevage non alimenté électriquement présente des problèmes lors des très fortes pluies. En analysant les mois d'intervention dans cette rue, on note qu'il y a eu 5 événements pluvieux significatifs sur le territoire d'Est ensemble :

- Le 4 juillet
- Les 2 et 12 août
- Les 16 et 18 novembre

De plus, des études réalisées sur ce poste ont révélé qu'un nettoyage avant chaque visite des prestataires était nécessaire, ce qui a conduit à une augmentation du nombre d'interventions dans cette rue.

Concernant la rue Simone de Beauvoir à Noisy-le-Sec, un incident majeur est survenu à la fin de l'année 2023 : l'effondrement d'un collecteur d'assainissement. Cet incident a causé une augmentation significative du nombre d'interventions en décembre. En réponse à cette situation, et en attendant les réparations nécessaires, un pompage régulier des canalisations, effectué deux fois par semaine, a été mis en place afin de prévenir tout autre problème potentiel et garantir le bon fonctionnement du réseau d'assainissement.

6.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

En 2023, le linéaire renouvelé est de **2,9 km**, comparé à 7,9 km en 2022. Il faut noter que l'année 2022 a été exceptionnelle en termes de travaux pour atteindre les objectifs liés au projet Baignade pour les JOP 2024. Le taux annuel de renouvellement de 2023 est de **0,85%** sur l'ensemble du territoire, correspondant à un linéaire total de réseau de 342 km. Ce taux est représentatif de notre capacité actuelle, tant sur le plan humain que financier, et est aligné avec les objectifs définis dans le Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA).

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte %			
2020	2021	2022	2023
0,28%	0,79%	2,30%	0,85%



Le linéaire renouvelé se répartit de la manière suivante sur les neuf communes du territoire (pour le détail par rues, voir le chapitre **Erreur! Source du renvoi introuvable.** "Travaux réalisés") .

Tableau 24 : Linéaire de canalisations renouvelées

Commune	Linéaire (ml)	Réhabilitation par tranchée (ml)	Réhabilitation par gainage (ml)
Bagnolet	50	15	35
Bobigny	230	170	60
Bondy	50	50	-
Les Lilas	75	1	75
Montreuil	2 410	1 495	915
Noisy le Sec	-	-	-
Pantin	52	52	
Le Pré St Gervais	-	-	-
Romainville	-	-	-
TOTAL	2 867	1 782	1 085

6.6 Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 0,003 pour 1000 abonnés contre 2,92 en 2022. Les réclamations intégrées concernent la prestation environnementale (odeurs) et la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service, etc.).

6.7 Mise en œuvre du diagnostic permanent

Le tableau ci-dessous synthétise le suivi d'indicateur définis par Est Ensemble.



Tableau 25 : Indicateurs de mise en œuvre du diagnostic permanent

Enjeux	eau 25 : Indicateurs de mise en œuvr	Réalisation 2023
Connaître le système d'assainissement	Nombre d'intervention réalisée en régie	Nombre d'appels reçus : 376
Avoir un patrimoine en bon état	Equipement de télésurveillance	6 stations sur 7 sont équipées de Sofrel S4W.
	Mise en conformité de la zone séparative (Montreuil)	Pourcentage d'habitat individuel enquêté : 69 Pourcentage d'habitat connectif enquêté : 99 Taux d'habitat individuel non conforme : 59 Taux d'habitat collectif non conforme : 50
Connaître les entrants au	Mise en conformité (régie)	Nombre d'enquêtes réalisés par la régie : 600
réseau	Demande de certificat de raccordement	Nombre de certificat de raccordement : 532
	Nombre d'arrêtés d'autorisations de raccordements non domestiques	Nombre d'arrêtés délivrés : 2
	Nombre de demande d'indemnisation	Dossier de sinistre : 2
Connaître et suivre le comportement hydraulique du système	Amélioration du SIG	Les inspections réalisées en 2022 et 2023 ont été intégrés. 28 plans de récolement été intégrés. L'intégration se poursuit en 2024. Élaboration d'un plan de renouvellement pluriannuel.
Agir sur les réseaux pour préserver les milieux	Gestion des points noirs	La nature des points noirs diffère de l'année précédente mais le nombre reste constant.
naturels	Mise en conformité des réseaux publics (baignade)	Pourcentage travaux réalisés : 85
Evaluer l'empreinte environnementale	Gestion des déchets	La quantité produite n'a pas évolué par rapport à 2022.
Être en conformité réglementaire	Mise en place du diagnostic permanent	Suivi d'exécution des enjeux du diagnostic permanent Est Ensemble travaille à l'amélioration de ses indicateurs pour une meilleure application du diagnostic permanent. Mise en place de la méthodologie des données de télégestion est reportée pour 2024



7 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le bilan financier au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 26: Bilan financier

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2023 (€)
Montants financier TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire [VP195]	9 781 024,99	6 386 840,98
Montants des subventions en € TTC	773 178	
Montants des contributions du budget général en € TTC (compris dans le montant des subventions)	J Δχ() ()(() ± 1	

7.1 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 27 : Etat de la dette

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2023 (€)
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	22 861 611,5	18 271 129€
Montant remboursé durant l'exercice en € Intérêts	176 404,36	
Montant remboursé durant l'exercice en € Capital	1 408 003,57	

7.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0] et montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité [P207.0]

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau (et donc de la redevance assainissement) de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Au 31 décembre 2022, le taux d'impayés de l'année 2021 s'élève à 1.44% soit 145 390,90 €.



7.3 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Tableau 28 : Evolution de la dette

	Exercice 2022 (€)	Exercice 2023 (€)
Encours de la dette en €	13 203 605,11	22 861 611,50
Epargne brute annuelle en €	6 489 315,24	4 830 942,13
Durée d'extinction de la dette en année	2,03	4,73

7.4 Amortissements

Tableau 29: Evolution de l'amortissement

	2022	2023
Dotation aux amortissements (€)	2 578 072	2 670 808



Annexe 1: OUVRAGES DE STOCKAGE ET STATIONS DE POMPAGE

Les ouvrages répertoriés ci-dessous présents sur le territoire d'Est Ensemble sont apparentés à une fonction d'assainissement, présents sur le territoire d'Est Ensemble, dont la domanialité (patrimoine d'Est Ensemble, ou de la ville voire du Département) reste encore à préciser.

	Canalisations surdimensionnées			
Commune	Nom	Adresse		
	Républicains Espagnol	Rue des Républicains espagnols entre rues Chédid et Peupliers		
	Guesnier	Rue René Guesnier		
	Vache à l'aise	ZAC Vache à l'Aise entre rues Toussaint Louverture et de la convention		
	Marcello Mastroïanni	à côte de l'hôpital Avicène		
	Paul Vaillant Couturier	Av. Paul Vaillant Couturier entre les rues Delaune et Coquelin		
	François Mitterand	Mail François Mitterand		
	Pierre Semard	rue Pierre Semard		
Bobigny	Lt Lebrun et Gilbert Hanot	Lt Lebrun et Gilbert Hanot		
	Marat - Toussaint	Rue Marat et Toussaint Louverture		
	Jean Gremillon	Rue Jean Gremillon		
	Rue Mars 1962	Rue du 19 Mars 1962 et Alcide Vellard		
	Bourgogne	Rue de Bourgogne et d'Anjou		
	Robespierre	Rue Robespierre		
	Rabelais	Rue Rabelais		
	Jules Auffret	Rue Jules Auffret		
	Benhamou &Djibaou	Rue Maurice Benhamou et rue Djibaou		
	Germaine Tillon	Rue Germaine Tillon		
	Odette Pain	Rue Odette Pain		
Bondy	Arthur Rimbaud	Rue Arthur Rimbaud		
	Escholier	Rue des Escholiers		
	Jean Lebas	Rue Jean Lebas		
	A3	Passage sous A3		
	Bassin des ruines	Terrain privé entre rue des Ruines et rue Babeuf		
	Rue des Longs quartiers			
Montreuil	ouest	Rue des Longs quartiers ouest		
	Rue des Longs quartiers est	Rue des Longs quartiers est		
	Bassin du 9 novembre	Rue du 9 novembre 1989		
Noisy le Sec	Max Jacob	Rue Max Jacob		
	Petite Prusse	Rue de la petite Prusse		
Doublin		Rue des Ateliers (entre rue Auger et rue Hoche, donne place du mar-		
Pantin	Ateliers	ché)		
	Hoche	Rue Hoche		
Romainville	Frères Lumières	Rue des Frères Lumière		



Postes de relevage		
Commune	Nom du poste	
Bobigny	Frantz Fanon	
	Jean Rostand	
Bondy	Chemin de Groslay	
Noisy-le-Sec	Trou Morin EP	
	Trou Morin EU	
	Square Pasteur	
	Avenue de Rosny	

Bassins de stockage			
Commune	Nom	Adresse	
	Itzak Rabin	Place Itzak Rabin	
Bobigny	Victoire Daubié	Rue Victoire Daubié	
	Jean Rostand	Rue Jean Rostand	
	Bassin Appolonia	ZAC remise à Jorelle	
Bondy	Mare à la Veuve	Zone Marcel Dassault - Mare à la Veuve	
	Pablo Neruda	Rue Sakharov	
Montreuil	Bassin Brûlefer	Entre rue Brûlefer et rue des roches	
Nieles I e	Parc des Guillaumes	Rue du Trou Morin	
Noisy-Le- Sec	Square Pasteur	Rue du Square Pasteur	
360	Max Jacob	Rue Max Jacob	
Pantin	mail Charles de Gaulle	Bassin du mail Charles de Gaulle, ancienne ZAC de l'Eglise	
Romainville	ZAC de l'horloge	Rue Gaston Roussel	



Annexe 2: FACTURE DE RÉFÉRENCE À 120 m³/an

NB : Chiffres RAD 2022 (Facture année N+1)

EAU POTABLE									
	V (m3)	Prix unitaire (€)	Montant HT (€)	Taux TVA %	Montant TVA	Montant TTC (€)			
Part délégataire tranche1	120	0,7474	89,688	5,50%	4,9300	94,6208			
Part EE	120	0,4200	50,4	5,50%	2,7720	53,172			
Abonnement trimestriel (frais fixe, annuel)			25,64	5,50%	1,3266	27,0502			
Prix de l'eau (hors redevance)	120		165,728		9,1150	174,843			
Préservation des ressources en eau (AESN)	120	0,0507	6,084	5,50%	0,3346	6,4186			
Développement des voies navigables	120	0,0156	1,872	5,50%	0,1030	1,975			
Soutien d'étiage	120	0,0117	1,404	5,50%	0,0772	1,4812			
Total Redevances			9,36			9,8748			
Prix de l'eau (avec redevance)	120		167,88		9,2400	184,7178			
Prix de l'eau (avec redevance) en € par m3		1,4080			0,0770	1,5393			

Assainissement									
	V (m3)	Prix unitaire (€)	Montant HT (€)	Taux TVA %	Montant TVA	Montant TTC (€)			
Part EPT	120	0,4500	54	0,00%	0	54			
Part CD 93	120	0,6150	73,8	10,00%	7,38	81.18			
Part SIAAP	120	1,3870	166,44	10,00%	16,64	183,08			
Prix de l'Assainissement (hors redevance)	120		294,24			318,26			
Prix de l'Assainissement hors re- devance en € par m3			2,452			2,6522			
Modernisation des réseaux (AESN)	120	0,1850	22,2	0,00%	0	22,2			
Lutte contre la pollution (AESN)	120	0,4022	48,27	5,50%	2,65	50,92			
Total Redevances			70,47		2,62	73,09			
Prix de l'assainissement (avec redevance)	120					391,35			
Prix de l'assainissement (avec re- devance) en € par m3						3,2612			



Annexe 3: NOTICE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



Liberté Égalité Fraternité





L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

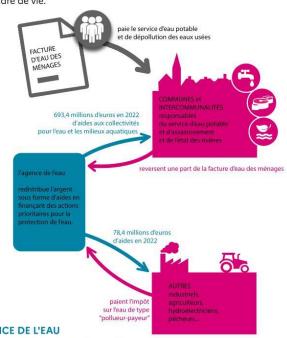
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³. Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Bruths card a control de l'eau Seine-Normandie -

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Occument à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L'2245 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n'2016-1087 du 8 août 2016-art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la cloture de l'exercice concerne. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la président note d'information établie chaque année par l'agener, de l'eau sur les redevances finar sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement



D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,76€ redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

72,89 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022

0,12 € de redevance pour protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,50 € de redevance de prélèvement pavé par les irrigants



1,05 €
de redevance de prélèvement pavé par les activités économiques





11,47 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €



3,5 € pour la dépollution industrielle



70,7 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



5,8 € ur lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



8,1 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



1,3 € pour la gestion quantitative et les onomies d'eau

7,4 € principalement aux collectivités

pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement





